

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
16 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le 16 janvier, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, Maire.

PRESENTS : Karine MICHOT, Christophe BESNE, Marc REUILLON, Gilles SAGET-LETHIAS, Nicole LOUVEAU, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Jérôme MARCADET, Séverine BESCHON MARTY, Claude PASDELOUP, Philippe TINGAULT, Leïla SALHI

ABSENTS EXCUSES : Yannick CONGRAS, Alexandra REUILLON (a donné procuration à Marc REUILLON)

Secrétaire de séance élue : Claude PASDELOUP

En début de séance, madame Karine MICHOT demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour un nouveau point qui sera débattu. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- **Election des délégués au syndicat d'entretien du bassin du Beuvron**

ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON (SEBB)
(Délibération 2018-01)

Conformément à la modification de statuts du 4 mai 2017, et comme précisé à l'article 4 ; le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron devient un syndicat mixte et sera administré par un comité syndical composé par :

- les communes membres qui seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les actions hors GEMAPI (**G**Estion des **M**ilieux **A**quatiques, la **P**rotection des **I**nondations),
- la communauté de communes Val de Cher Controis qui sera représentée pour la GEMAPI par un ou plusieurs délégués en fonction du nombre de communes auxquels elles se substituent.

Madame la Maire invite son conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui deviendront membres du SEBB, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Sont élus à l'unanimité : **Madame Karine MICHOT déléguée Titulaire.**

Monsieur Christophe BESNE délégué Suppléant.

BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DE CREDIT (Délibération 2018-02)

Madame la Maire expose qu'une saleuse a été achetée en prévision de la neige. Les crédits étant insuffisants pour le paiement immédiat de facture d'investissement en 2018 et considérant la nécessité de procéder au paiement de cette facture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Maire à ouvrir les crédits nécessaires à concurrence de 25 % des dépenses d'investissement votées l'année précédente hors remboursement d'emprunts et s'engage à reprendre ces crédits dans le budget primitif 2018.

article	Nature travaux	Fournisseur	Somme
238	Saleuse	GREEN 41	1370 €

***FENETRES DU BUREAU DU MAIRE ET ADJOINTS ET DU SECRETARIAT DE MAIRIE / PORTES
SANITAIRES ECOLE (Délibération 2018-03)***

Madame la maire expose la nécessité de remplacer pour cause de vétusté les fenêtres du bureau du maire et adjoints et du secrétariat de mairie ainsi que les portes des sanitaires de l'école et présente le coût de remplacement de ces fenêtres et portes :

* Fenêtres du bureau du maire et adjoints et du secrétariat de mairie

Montant : 6 633 € HT / 7 959,60 € TTC

* Portes sanitaires école

Montant : 1931,50 € HT / 2317,80 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'exécuter les travaux et d'autoriser la Maire à solliciter un fond de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

***APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU REDRESSEMENT DU CHEMIN RURAL DIT
CHEMIN DE L'ABBAYE (Délibération 2018-04)***

Madame la Maire rappelle les termes des délibérations du 9 novembre 2017 sur l'approbation du projet de redressement d'une partie du chemin rural dit de l'abbaye à Favras, sur l'avis des Domaines et de l'ouverture d'une enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 au 19 décembre 2017.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable

Les conseillers municipaux approuvent le projet de redressement et autorisent madame la maire à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires.

PROJET IDENTITE VISUELLE DE LA COMMUNE

Les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de mettre en place un concours ouvert à la population pour créer une identité visuelle de la commune. Un règlement de concours a été établi. Un jury sera créé pour désigner les lauréats présélectionnés. Le Conseil Municipal élira le lauréat final. Les conseillers municipaux ont décidé également des prix qui seront attribués.

Les informations seront disponibles sur le site internet.

QUESTIONS DIVERSES

* *Repas des anciens* : samedi 17 février 2018 à 12h30.